

**États financiers consolidés**

Ville d'Ottawa

31 décembre 2024

## RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité, de la pertinence et de la comparabilité des données présentées dans les états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Ville d'Ottawa (la « Ville »).

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement certains montants fondés sur les estimations les plus probables et les jugements de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le présent rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction procède à des contrôles de la comptabilité, du budget et à d'autres contrôles afin de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien comptabilisés et protégés et que la documentation financière est fiable aux fins de la préparation des états financiers consolidés.

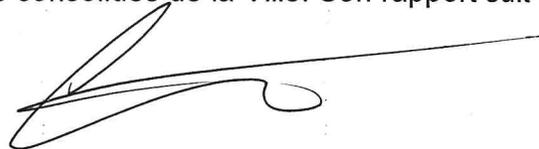
Le Bureau du vérificateur général relève directement du Conseil municipal (le « Conseil ») et, sur une base permanente, il accomplit son programme de vérification afin de s'assurer que les contrôles internes et leur application sont examinés et que l'information financière est mise à l'essai et vérifiée de façon indépendante.

Le Conseil exerce ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière par l'intermédiaire de son Comité d'audit et du Comité des finances et des services organisationnels.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, a été nommée par le Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Son rapport suit la présente.



Wendy Stephanson  
Directrice municipale  
Ottawa, Canada



Cyril Rogers  
Chef des finances  
Ottawa, Canada



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

1800-150, rue Elgin

Ottawa (ON) K2P 2P8

Canada

Téléphone 613 212 5764

Télécopieur 613 212 2896

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au maire et aux membres du Conseil de la Ville d'Ottawa

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville d'Ottawa (la « Ville ») qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation consolidé, de la variation de la dette nette consolidé, des gains et pertes de réévaluation consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.



Page 2

Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Observations – Adoption prospective de certaines méthodes comptables***

Nous attirons l'attention sur la note 26 des états financiers qui indique que la Ville a adopté certaines normes comptables pour le secteur public de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Page 5

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

*KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 27 juin 2025

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives au 31 décembre 2023  
(en milliers de dollars)

<b>Actifs financiers</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 182 229\$	1 300 718\$
Débiteurs (note 3)	590 636	607 445
Placements (note 4)	1 296 858	1 724 076
Placement dans une entreprise publique (note 5)	555 491	529 669
Prêts (note 6)	196 899	204 630
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>3 822 113</b>	<b>4 366 538</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 228 695	1 637 887
Produits reportés (note 8)	1 613 013	1 405 018
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (note 9)	802 201	772 958
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	83 450	76 199
Sites contaminés (note 11)	21 865	19 143
Dette à long terme nette (note 12)	3 371 242	3 305 549
Passif au titre des partenariats public-privé (PPP) (note 13)	135 759	
Emprunts hypothécaires à payer (note 14)	542 692	391 230
Autres passifs (note 15)	74 095	60 092
Obligations locatives (note 16)	58 058	65 430
<b>Total des passifs</b>	<b>7 931 070</b>	<b>7 733 506</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(4 108 957)</b>	<b>(3 366 968)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 17)	23 781 983	22 250 618
Stocks	73 098	67 905
Charges payées d'avance	51 128	48 623
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>23 906 209</b>	<b>22 367 146</b>
<b>Excédent accumulé (note 18)</b>	<b>19 797 252\$</b>	<b>19 000 178\$</b>
<b>L'excédent accumulé comprend ce qui suit :</b>		
Excédent accumulé – exploitation	19 754 905\$	18 961 351\$
Cumul des gains de réévaluation	42 347	38 827
	<b>19 797 252\$</b>	<b>19 000 178\$</b>

Éventualités, engagements et droits contractuels (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

	<b>2024</b> <b>Budget</b> <i>(note 24)</i>	<b>2024</b> <b>Réel</b>	<b>2023</b> <b>Réel</b>
<b>Produits</b>			
Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité <i>(note 20)</i>	2 328 811\$	<b>2 362 466\$</b>	2 282 933\$
Paiements de transfert	1 437 681	<b>1 191 609</b>	1 308 108
Redevances et frais d'utilisation	1 026 615	<b>1 045 002</b>	959 863
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	459 877	<b>464 565</b>	488 087
Redevances d'aménagement	173 322	<b>171 373</b>	170 256
Revenus de placement	59 638	<b>143 824</b>	95 691
Amendes et pénalités	99 948	<b>76 685</b>	55 048
Autres produits	41 647	<b>42 310</b>	56 603
Quote-part des bénéficiaires de l'entreprise publique <i>(note 5)</i>	37 500	<b>42 122</b>	24 104
<b>Total des produits</b>	<b>5 665 039</b>	<b>5 539 956</b>	<b>5 440 693</b>
<b>Charges</b>			
Affaires gouvernementales	118 316	<b>119 873</b>	115 682
Protection de la personne et de la propriété	723 344	<b>764 178</b>	758 321
Routes, circulation et stationnement	479 704	<b>514 491</b>	493 362
Transports en commun	825 653	<b>802 882</b>	781 055
Services environnementaux	518 400	<b>544 812</b>	517 004
Services de santé	230 813	<b>240 216</b>	258 974
Services sociaux et familiaux	803 594	<b>719 366</b>	724 130
Logements sociaux	366 990	<b>497 553</b>	435 553
Services récréatifs et culturels	414 233	<b>429 924</b>	404 117
Planification et développement	105 731	<b>113 107</b>	87 639
<b>Total des charges <i>(note 21)</i></b>	<b>4 586 778</b>	<b>4 746 402</b>	<b>4 575 837</b>
<b>Excédent annuel</b>	1 078 261	<b>793 554</b>	864 856
Excédent accumulé – exploitation, à l'ouverture	18 961 351	<b>18 961 351</b>	18 096 495
<b>Excédent accumulé – exploitation, à la fin de l'exercice</b>	<b>20 039 612\$</b>	<b>19 754 905\$</b>	<b>18 961 351\$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	<b>2024 Budget (note 24)</b>	<b>2024 Réal</b>	<b>2023 Réal</b>
Excédent annuel	1 078 261\$	<b>793 554\$</b>	864 856\$
Acquisition d'immobilisations corporelles, y compris les immobilisations reçues sous forme d'apports	(1 972 190)	<b>(1 972 190)</b>	(1 769 245)
Amortissement d'immobilisations corporelles	420 513	<b>420 513</b>	411 968
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	18 079	<b>18 079</b>	23 182
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 233	<b>2 233</b>	2 258
Augmentation des stocks de fournitures	(5 193)	<b>(5 193)</b>	(10 241)
Augmentation des charges payées d'avance	(2 505)	<b>(2 505)</b>	(8 158)
Variation de la dette nette, excluant les gains de réévaluation	(460 802)	<b>(745 509)</b>	(485 380)
Dette nette au début de l'exercice	(3 366 968)	<b>(3 366 968)</b>	(2 920 415)
Cumul des gains de réévaluation	<b>3 520</b>	<b>3 520</b>	38 827
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 824 250)\$</b>	<b>(4 108 957)\$</b>	<b>(3 366 968)\$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

<b>Activités de fonctionnement</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Excédent annuel	793 554\$	864 856\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique	(42 122)	(24 104)
Amortissement d'immobilisations corporelles	420 513	411 968
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	(464 565)	(488 087)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	18 079	23 182
	<b>725 459</b>	<b>787 815</b>
<b>Variations des actifs et des passifs</b>		
Diminution des débiteurs	16 809	569 554
Augmentation des stocks	(5 193)	(10 241)
Augmentation des charges payées d'avance	(2 505)	(8 158)
Diminution des prêts	7 731	7 382
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(409 192)	(24 273)
Augmentation des produits reportés	207 995	137 339
Augmentation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	29 243	40 474
Augmentation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 251	1 640
(Diminution) augmentation des passifs au titre des sites contaminés	2 722	(2 188)
Augmentation des autres passifs	14 003	1 190
<b>Flux de trésorerie de fonctionnement</b>	<b>594 323</b>	<b>1 500 534</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 507 625)	(1 281 158)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 233	2 258
<b>Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 505 392)</b>	<b>(1 278 900)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Vente de placements, montant net	427 038	112 707
Dividendes provenant de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.	20 000	20 000
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>447 038</b>	<b>132 707</b>

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des flux de trésorerie (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*en milliers de dollars*)

<b>Activités de financement</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits provenant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt à long terme	<b>503 135</b>	290 079
Passif émis au titre de partenariats public-privé (PPP)	<b>136 126</b>	0
Intérêts générés par le fonds d'amortissement	<b>(12 590)</b>	(11 510)
Variation au titre de la déclaration des primes/escomptes sur les obligations relativement aux instruments financiers	<b>(2 362)</b>	39 839
Remboursement du capital de la dette		
Dette à long terme nette	<b>(144 414)</b>	(136 442)
Passif au titre de partenariats public-privé (PPP)	<b>(367)</b>	0
Emprunts hypothécaires à payer	<b>(126 614)</b>	(10 646)
Obligations locatives	<b>(7 372)</b>	(6 977)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>345 542</b>	164 343
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	<b>(118 489)</b>	518 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>1 300 718</b>	782 034
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 182 229\$</b>	1 300 718\$

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## VILLE D'OTTAWA

### État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*en milliers de dollars*)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	38 827\$	\$0
Gains (pertes) de réévaluation non réalisé(e)s attribuables sur :		
Autres éléments du résultat étendu (pertes) de la filiale	3 700	(1 379)
Actions des fonds de dotation	15 010	40 206
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Actions des fonds de dotation	(15 190)	0
<b>Variation nette des gains de réévaluation pour l'exercice</b>	<b>3 520</b>	<b>38 827</b>
<b>Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>42 347\$</b>	<b>38 827\$</b>

*Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 1. Nature des activités

La Ville d'Ottawa (la « Ville ») a été créée par l'adoption d'une loi provinciale le 20 décembre 1999 et a amorcé ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La Ville est responsable de la prestation de services municipaux tels que l'aide financière et l'aide à l'emploi, les soins de longue durée, les services communautaires et les bibliothèques, les services d'urgence et de sécurité publique, y compris les services de police et d'incendie et les services ambulanciers, ainsi que le transport, les services publics et les travaux publics, dont les routes, les égouts et les eaux usées, l'eau potable, la collecte et l'élimination des déchets.

À titre d'unique actionnaire de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa ») et de la Société de logement communautaire d'Ottawa (« SLCO »), la Ville fournit également des services d'électricité et de logement aux résidents d'Ottawa. En 2009, Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa) et la Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick (SACQMM) ont été fondées aux fins de la promotion et de l'amélioration des terrains communautaires dans la Ville grâce à la gestion des biens-fonds. La SACQMM a été dissoute le 31 mars 2023.

### 2. Principales méthodes comptables

#### Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Ville présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges des activités de tous les comités du Conseil municipal (le « Conseil »), ainsi que des conseils et des zones d'amélioration commerciale (« ZAC ») et entités suivantes :

Commission de services policiers d'Ottawa	ZAC du quartier chinois de la rue Somerset
Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa	ZAC de Glebe
Conseil de santé d'Ottawa	ZAC du cœur d'Orléans
Société de logement communautaire d'Ottawa	ZAC du couloir du chemin Carp
Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick	ZAC du village de Carp
Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa)	ZAC de Vanier
ZAC de Centretown (anciennement la ZAC de la rue Bank)	ZAC de Manotick
ZAC du village Westboro	Administration du mail de la rue Sparks
ZAC de la rue Sparks	ZAC du village de Somerset
	ZAC de la rue Preston
	ZAC du centre-ville Rideau
	ZAC de Barrhaven
	ZAC de Wellington-Ouest
	ZAC de Kanata-Nord
	ZAC de Bells Corners
	ZAC centrale de Kanata

Les actifs, passifs, produits et charges interfonds ont tous été éliminés.

Hydro Ottawa et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément à la méthode de comptabilisation généralement reconnue pour les entreprises publiques (*voir la note 5*). Ces sociétés appliquent les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Selon cette méthode, les méthodes comptables des entreprises ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la Ville, et les opérations et soldes interorganismes ne sont pas éliminés. Les autres éléments du résultat étendu de la société sont comptabilisés directement dans les gains et pertes de réévaluation et la dette nette de la Ville.

#### Conseils scolaires

Les recettes fiscales, les autres produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs aux activités des conseils scolaires ne sont pas présentés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que les conseils scolaires sont des entités distinctes et que la Ville n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces conseils et n'y participe d'aucune façon.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Utilisation d'estimations et incertitude quant à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public exige que la direction formule des estimations et fasse des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus, des charges ainsi que sur les informations fournies dans les notes. Les montants assujettis aux estimations comprennent les obligations liées à la mise hors service d'actifs, le passif au titre des avantages sociaux des employés, les appels en matière d'évaluation foncière, les provisions pour réclamations en justice, les passifs au titre des sites contaminés et les apports en immobilisations corporelles.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la meilleure information et le jugement de la Ville, et les montants réels peuvent différer considérablement de ces estimations. Elles font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

#### Produits et charges

Les produits et les charges sont présentés selon la comptabilité d'exercice qui permet de constater les produits à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés et de constater les charges à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées suivant la réception des biens ou des services.

#### Recettes fiscales

Chaque année, la Ville impose et perçoit des impôts fonciers aux fins municipales, des taxes scolaires pour le compte de la province d'Ontario (la « Province ») aux fins de l'éducation, des paiements tenant lieu d'impôts, des charges au titre des améliorations locales et autres charges (voir la note 19). L'autorité qui impose et perçoit les impôts fonciers est établie en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, de la *Loi sur l'évaluation foncière*, de la *Loi sur l'éducation* et d'autres lois.

Les recettes tirées des impôts fonciers et les débiteurs associés sont constatés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif et d'une recette; lorsque l'impôt est autorisé; et lorsque le fait imposable s'est produit. Les évaluations et les impôts fonciers connexes peuvent faire l'objet d'un appel. Les ajustements fiscaux en raison des appels sont comptabilisés lorsque l'issue du processus d'appel est connue.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Paiements de transfert**

Les paiements de transfert sont des transferts des ordres administratifs supérieurs qui ne résultent pas de transactions d'échange. Les paiements de transfert sont constatés au cours des exercices où ils se produisent à condition qu'ils soient autorisés, que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

De plus, la Ville verse des paiements à des particuliers ou à des organisations. Ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges une fois qu'ils sont autorisés et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant.

#### **Redevances et frais d'utilisation**

Les redevances et frais d'utilisation comprennent les tarifs du transport en commun; les tarifs pour les services publics et la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides; les droits de licence; les frais d'utilisation de divers programmes et les frais relatifs à certaines activités. Les produits sont comptabilisés lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus.

#### **Redevances d'aménagement**

Les redevances d'aménagement sont des droits non récurrents prélevés par la Ville sur les nouvelles propriétés résidentielles et non résidentielles qui servent à financer une partie des infrastructures liées à la croissance. Le pouvoir de mettre en application des redevances d'aménagement est décrit dans la loi provinciale, et les modalités opérationnelles ainsi que le barème des redevances sont présentés dans le règlement de la Ville. Les redevances d'aménagement sont établies et comptabilisées en fonction du type de services offerts. Le montant des redevances varie selon le type d'habitation et l'emplacement dans la Ville et tient compte des différents coûts réels engagés pour établir et fournir le service. Les redevances d'aménagement visent à ce que les coûts engagés dans le cadre de la croissance soient couverts par la croissance même et que le financement des dépenses en immobilisations nécessaires aux fins de la nouvelle croissance n'alourdisse pas le fardeau des contribuables.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Redevances d'aménagement (suite)

Les fonds aux fins des projets d'investissement sont transférés conformément aux règlements prévoyant que les redevances d'aménagement seront uniquement imputées aux projets lorsque les coûts sont engagés. Le pouvoir de contracter des dépenses liées à la croissance est accordé chaque année dans le cadre du processus d'établissement du budget de la Ville et porte seulement sur les projets d'investissement admissibles au financement présentés dans l'étude préliminaire actuelle sur les redevances d'aménagement. Les soldes des fonds liés aux redevances d'aménagement font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du processus d'approbation du budget d'immobilisations pour s'assurer qu'ils respectent les politiques générales adoptées par le Conseil. Les redevances d'aménagement sont comptabilisées dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

#### Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Ils comprennent également les revenus du fonds de dotation de la Ville et sont investis conformément à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil.

#### Autres produits

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de terrains, de la compensation au titre des espaces verts et d'autres produits divers. Les montants reçus ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits reportés.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des placements, des prêts, des créditeurs et charges à payer, des intérêts courus, de la dette à long terme nette, des emprunts hypothécaires à payer et des autres passifs.

La Ville recourt à des instruments financiers dérivés comprenant des swaps bancaires pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt lié à sa dette. La Ville ne recourt pas à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

La Ville recourt à des swaps bancaires pour gérer les fluctuations des prix des produits de base. Ces swaps bancaires servent à établir un prix fixe à l'égard d'une quantité spécifique pour une période déterminée et sont réglés à des dates précises correspondant à la période déterminée. Les swaps entraînent un paiement à verser à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Les gains (montants reçus) ou les pertes (montants versés) sont comptabilisés au cours de la période où le produit de base sous-jacent est livré.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements très liquides dont les échéances initiales sont de 90 jours ou moins à compter de la date à laquelle les titres sont achetés.

#### Placements

Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement moins les montants radiés afin de refléter une baisse permanente de la valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

Les placements se composent de placements autorisés en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et comprennent des instruments financiers émis par le gouvernement canadien et des banques des annexes I, II et III ainsi que des titres adossés à des créances et du papier commercial admissible. Parmi ces placements, certains sont spécifiquement destinés au fonds de dotation et comprennent des actions canadiennes et des obligations de sociétés autorisées par le *Règlement provincial 438/97*. Tous les placements sont conformes à la politique de placement approuvée par le Conseil. Les placements dont les échéances initiales sont supérieures à 90 jours sont inscrits à titre de placements à l'état de la situation financière consolidé. Quand un placement de portefeuille affiche une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, le placement sera comptabilisé comme une perte. Toute dépréciation sera incluse dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

#### Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens en fonction des taux de change en vigueur au moment de l'opération.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Prêts

Lorsque la Ville a le droit contractuel de recevoir de l'argent de l'emprunteur, elle comptabilise le prêt dans l'état de la situation financière consolidé. Au départ, elle le comptabilise au coût. Si les circonstances justifient une réévaluation du prêt, la Ville déclarera le prêt net de toute provision ou réduction de valeur connexe. Toute modification de la provision pour moins-value, le cas échéant, sera prise en compte, à titre de charges, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les intérêts créditeurs d'un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et reflétés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

#### Produits reportés

Certains montants reçus en avance en vertu de lois, de règlements ou de contrats peuvent uniquement être affectés à l'exécution de certains programmes ou à l'achèvement de certains travaux. En outre, la Ville perçoit en avance certaines redevances et certains frais d'utilisation en contrepartie de services qu'elle n'a pas encore rendus. Ces montants sont présentés à titre de produits reportés et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées à condition que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés.

#### Avantages sociaux

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux :

- (a) Les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel à l'aide des paiements de revenus futurs prévus, des coûts liés au maintien des soins de santé et des honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.
- (b) Les coûts relatifs aux avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, les coûts prévus des soins de santé et le rendement des placements des régimes.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages sociaux (suite)

- (c) Les coûts des modifications des régimes au titre des services rendus antérieurement par les salariés doivent être comptabilisés dans la période au cours de laquelle la modification est apportée. Les effets d'un gain ou d'une perte découlant de règlements ou de compressions sont passés en charges durant la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité du groupe de salariés actifs concerné. Les avantages sociaux futurs sont actualisés à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations à long terme émises par la Ville.
- (d) Les coûts des obligations au titre des assurances et de la sécurité professionnelles sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les passifs sont déterminés sur une base actuarielle en fonction des réclamations estimatives futures à assurer. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville.
- (e) Les coûts des prestations de cessation d'emploi et des absences rémunérées sont comptabilisés lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville; ces coûts comprennent les paiements de revenus futurs prévus, les coûts liés au maintien des soins de santé et les honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

#### Régimes de retraite

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes de retraite :

- (a) Les cotisations à un régime multiemployeurs à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.
- (b) L'évaluation actuarielle est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services validés. Elle repose également sur les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables de la direction, notamment celles concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, ainsi que le rendement des placements des régimes, lesquelles sont utilisées pour actualiser des prestations. Les actifs des régimes sont évalués au moyen d'une valeur liée au marché, calculée sur une période de trois ans.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Litiges et éventualités

Les coûts estimatifs pour régler les réclamations et les réclamations éventuelles sont déterminés d'après l'information disponible. Si ces coûts sont jugés comme probables et peuvent être estimés de façon raisonnable, le montant des réclamations est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé et compris dans le passif à l'état de la situation financière consolidé. Si ces coûts ne peuvent être déterminés, aucun passif n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

#### Sites contaminés

Les critères à respecter afin de comptabiliser un passif au titre des sites contaminés sont comme suit :

- (i) il existe une norme environnementale;
- (ii) la contamination dépasse la norme;
- (iii) la Ville soit est directement responsable ou soit accepté la responsabilité de la contamination;
- (iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- (v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Une fois tous les critères de comptabilisation respectés, la Ville comptabilise un passif à titre d'estimation des coûts d'assainissement futurs des sites contaminés ne faisant plus l'objet d'un usage productif.

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) représentent les coûts qui devraient être engagés à la suite de la mise hors service ou de l'aliénation d'une immobilisation corporelle (IC). Une OMHSI doit être comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- (a) il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- (b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- (c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- (d) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

La portion la plus importante du passif au titre de l'OMHSI pour la Ville découle de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs des bâtiments appartenant à la Ville. Le passif au titre de l'OMHSI pour l'enlèvement de l'amiante a été fondé sur des travaux de dépollution antérieurs et des coûts engagés pour des projets représentatifs et a été comptabilisé selon la méthode modifiée de rétroaction. La Ville a également déterminé les coûts connexes liés à l'enlèvement de l'amiante et calculé un coût au pied carré, qui a été appliqué aux bâtiments restants construits avant 1991.

Les décharges sont assujetties aux exigences existantes en matière d'activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. La majorité des décharges de la Ville ne sont plus utilisées de façon productive. Pour ces actifs, les coûts de mise hors service sont passés en charges. Dans le cas des décharges actives, comme il y a encore un avantage à gagner dans le futur, les coûts sont inclus à titre d'OMHSI. Les coûts estimatifs de fermeture et d'entretien des sites d'enfouissement de déchets solides sont fondés sur les dépenses futures pour 25 ans.

La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations corporelles est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées ci-dessous. Un taux d'actualisation n'a pas été appliqué au calcul du passif au titre de l'OMHSI.

#### Ententes de partenariat public-privé (PPP)

La Ville comptabilise ses ententes de partenariats public-privé (PPP) conformément à la norme comptable du secteur public PS 3160 – Partenariats public-privé, laquelle énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à l'information à fournir concernant les partenariats public-privé, y compris la comptabilisation d'une immobilisation corporelle et du passif correspondant au titre de l'obligation de prestation liée aux infrastructures acquises par l'intermédiaire de tels partenariats.

La Ville comptabilise les infrastructures, ou les améliorations apportées à celles-ci, à titre d'actif au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, lorsqu'elle en a le contrôle :

- (a) l'objet et l'utilisation de l'élément d'infrastructure;
- (b) l'accès aux avantages économiques futurs et l'exposition aux risques liés aux infrastructures;
- (c) un intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure, le cas échéant, à la fin de la durée du partenariat public-privé.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Ententes de partenariat public-privé (PPP) (suite)

Lorsque la Ville a l'obligation de verser une contrepartie au partenaire du secteur privé, elle comptabilise également un passif correspondant aux montants dus en vertu des modalités de l'entente.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne peuvent être utilisés par la Ville pour acquitter des dettes existantes; ils sont destinés à être utilisés pour la fourniture de services. Ces actifs non financiers ont une durée de vie utile s'étendant au-delà de l'exercice considéré et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

##### (a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'un actif. Les coûts, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles, compte non tenu du terrain, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

<b>Actifs – Durée de vie utile – années</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
Bâtiments et améliorations	20	100
Infrastructure linéaire – routes	50	75
Infrastructure linéaire – aqueduc / eaux usées	50	100
Infrastructure linéaire – train léger sur rail (« TLR »)	30	100
Améliorations foncières	50	200
Machinerie et immobilisations de production	5	50
Véhicules	3	20

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis. L'amortissement des actifs commence au cours du mois qui suit la date de mise en service.

##### (b) Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont des actifs donnés sous forme de dons ou d'apports à la Ville par les promoteurs et sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les actifs ont été reçus sous forme d'apports à la juste valeur marchande à la date de l'apport.

##### (c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels et les ressources naturelles ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs dans les états financiers consolidés.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Actifs non financiers (suite)

##### (d) Capitalisation des intérêts

La politique de la Ville à l'égard des immobilisations corporelles ne permet pas la capitalisation des intérêts débiteurs payés par la Ville relativement à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle.

##### (e) Contrats de location (baux)

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation ou des contrats de location-acquisition. Les contrats de location qui prévoient le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien immobilier sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition dans le passif. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation, et les paiements s'y rapportant sont imputés aux charges à mesure qu'ils sont versés.

##### (f) Stocks

Les stocks détenus à des fins de consommation sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement.

#### Réserves

Les réserves comprennent les fonds mis de côté par le Conseil à des fins précises (voir la note 18). Ces réserves mises de côté en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière consolidé.

#### Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels représentent les droits futurs aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus au cours de périodes futures. Voir la note 19 (m) pour de plus amples renseignements sur les droits contractuels de la Ville à l'égard des contrats de location de biens immobiliers à long terme.

Les obligations contractuelles représentent les obligations qui donneront lieu à des passifs au moment de la réalisation de certaines conditions convenues et précisées dans les contrats ou les accords au cours de périodes futures. Voir la note 19 pour de plus amples renseignements sur les obligations contractuelles de la Ville, y compris la nature, l'ampleur et l'échéancier de ces types d'opérations.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Taxes	162 934\$	141 536\$
Frais d'utilisation	70 581	56 665
Transferts gouvernementaux		
Gouvernement fédéral	86 843	152 083
Gouvernement provincial	105 754	125 301
Comptes clients	164 524	131 860
<b>Total des débiteurs</b>	<b>590 636\$</b>	<b>607 445\$</b>

### 4. Placements et gestion des risques financiers

Les placements sont composés de ce qui suit :

	2024	2023
<b>Placements au coût amorti</b>		
Obligations du gouvernement fédéral	566 241\$	738 454\$
Obligations des gouvernements provinciaux	249 094	383 539
Obligations d'administrations municipales	219 963	302 620
Sociétés (revenu fixe)	0	4 494
Fonds de dotation géré en externe – revenu fixe	76 770	80 322
Autres	66 422	89 983
	<b>1,178 490</b>	<b>1 599 412</b>
<b>Actions à la juste valeur</b>		
Fonds de dotation géré à l'externe	118 368	124 664
<b>Total</b>	<b>1 296 858\$</b>	<b>1 724 076\$</b>

Le portefeuille des obligations des administrations municipales de la Ville comprend des débiteures de la Ville d'Ottawa portant intérêt à un taux nominal allant de 4,60 % à 5,30 % (4,60 % à 5,30 % en 2023), dont la valeur comptable s'élève à 56 \$ (56 \$ en 2023).

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

Les titres du fonds de dotation sont gérés par des gestionnaires de portefeuille externes engagés par la Ville et sont conformes à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil. Sur la base de la valeur marchande, au 31 décembre 2024, le fonds de dotation était réparti comme suit : placements en espèces et bons du Trésor 0,4 % (2,0 % en 2023), placements à revenu fixe 49,5 % (46,7 % en 2023) et actions 50,1 % (51,3 % en 2023).

Le poste Autres comprend des parts dans le portefeuille de placement en titres de capitaux propres du programme One Investment géré par une filiale de la Municipal Finance Officers' Association de l'Ontario, ainsi qu'un certificat de placement garanti (CPG).

Le rendement moyen pondéré des placements détenus au 31 décembre 2024 s'élève à 1,72 % (1,66 % en 2023). Les placements arrivent à échéance du 22 janvier 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2048 (19 janvier 2024 au 1<sup>er</sup> décembre 2048 en 2023).

Conformément à la politique de placement du fonds de dotation adoptée par le Conseil, les revenus de placement sont versés à la Ville au moindre de 6,5 % ou des revenus réels du fonds de dotation, pourvu que la valeur marchande du fonds de dotation ne diminue pas en deçà du placement initial de 200 000 \$. En 2024, un montant de 31 400 \$ (6 000 \$ en 2023) a été versé par le fonds de dotation à la Ville.

#### Gestion des risques

Les activités de la Ville l'exposent à un éventail de risques financiers relatifs à ses instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions).

#### (a) Évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui tient compte de l'importance des données utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : Les actifs financiers sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour un actif identique.

Niveau 2 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués en fonction des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation qui utilisent au maximum les données de marché observables directement ou indirectement.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

#### (a) Évaluation à la juste valeur (suite)

Niveau 3 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués à l'aide de techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation lorsque les données importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

<b>Actifs détenus sous forme de placements</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Actions dans le fonds de dotation	118 368\$	0\$	0\$	<b>118 368\$</b>

#### (b) Risque de crédit

Les placements font l'objet d'une exposition indirecte au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement les montants à leur échéance.

Voici les placements dans des instruments financiers portant intérêt et l'exposition au risque de crédit.

<b>Cote de crédit</b>	<b>AAA</b>	<b>AA</b>	<b>A</b>	<b>BBB</b>	<b>B et moins</b>	<b>Total</b>
Au 31 décembre 2024	758 270\$	311 531\$	48 429\$	0\$	0\$	<b>1 118 230\$</b>

#### (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Ville ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières aux moments requis. La gestion du risque de liquidité vise à s'assurer que, même dans des conditions défavorables, la Ville ait accès à des liquidités immédiates qui sont nécessaires pour couvrir les créiteurs, les retraits et les autres passifs. Voici une analyse de l'échéance des placements.

<b>Échéance</b>	<b>&lt;1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>5 à 10 ans</b>	<b>&gt;10 ans</b>	<b>Total</b>
Au 31 décembre 2024	385 029\$	583 749\$	112 009\$	37 362\$	<b>1 118 230\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

#### (d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix influent sur le résultat net d'exploitation de la Ville ou sur la juste valeur de ses actifs financiers.

#### (i) Risque de taux d'intérêt

La Ville détient des instruments financiers porteurs d'intérêts. Ces placements sont donc exposés au risque de taux d'intérêt, car la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctuera en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité suivante résume une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur la juste valeur d'un placement à revenu fixe de la Ville.

	<b><u>Augmentation (diminution) de la juste valeur</u></b>	
	<b>Variation du taux d'intérêt</b>	<b>2024</b>
Instruments financiers portant intérêt	-1 %	27 160\$
Instruments financiers portant intérêt	+1 %	(27 160)\$

#### (ii) Risque lié au cours des actions

La Ville détient des instruments financiers en actions dans son fonds de dotation et est donc exposée au risque de cours des actions, car la valeur de ces instruments financiers fluctuera en raison des variations des prix des actions.

L'analyse de sensibilité qui suit résume une augmentation ou une diminution de 1 % de l'indice de prix sur la juste valeur des instruments financiers en actions.

	<b><u>Augmentation (diminution) de la juste valeur</u></b>	
	<b>Variation de l'indice des prix</b>	<b>2024</b>
Actions	+1 %	1 559\$
Actions	-1 %	(1 559)\$

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

#### (d) Risque de marché (suite)

##### (iii) Risque de change

La Ville estime ne pas être assujettie à des risques de change importants découlant de ses instruments financiers, car elle ne détient pas de montants importants en devises étrangères.

#### (e) Évolution des expositions au risque financier

Les risques financiers de la Ville découlant de ses instruments financiers n'ont pas beaucoup changé au cours de l'exercice. La direction estime que ses risques financiers sont adéquatement atténués et ne représentent pas un risque important pour les activités de la Ville. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

### 5. Placement dans une entreprise publique

Placement (détenu à 100 %) dans Hydro Ottawa

Le tableau ci-dessous présente l'information financière supplémentaire condensée selon les IFRS au titre d'Hydro Ottawa :

<b>Actifs (aux 31 décembre)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actifs à court terme	274 900\$	230 042\$
Immobilisations	2 322 298	2 191 770
Autres actifs	200 773	188 818
<b>Total des actifs</b>	<b>2 797 971\$</b>	<b>2 610 630\$</b>

<b>Passifs (aux 31 décembre)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Passifs à court terme	849 783	567 443
Autres passifs	1 392 697	1 513 518
<b>Total des passifs</b>	<b>2 242 480</b>	<b>2 080 961</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>555 491\$</b>	<b>529 669\$</b>

<b>Actifs nets constitués du placement dans Hydro Ottawa (aux 31 décembre)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actions ordinaires (100 %)	228 453\$	228 453\$
Bénéfices non répartis	319 723	297 601
Cumul des autres éléments du résultat étendu	7 315	3 615
<b>Actifs nets</b>	<b>555 491\$</b>	<b>529 669\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 5. Placement dans une entreprise publique (suite)

<b>Résultats de fonctionnement (pour les exercices clos les 31 décembre)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Total des produits	<b>1 346 959\$</b>	1 194 425\$
Total des charges	<b>1 304 837</b>	1 170 321
<b>Bénéfice net</b>	<b>42 122\$</b>	24 104\$

La Ville, à titre de porteur d'actions ordinaires d'Hydro Ottawa, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration d'Hydro Ottawa. En 2024, des dividendes totalisant 20 000 \$ ont été reçus (20 000 \$ en 2023) relativement aux activités de 2023. Des dividendes totalisant 22 300 \$ ont été déclarés et devraient être reçus en 2025 relativement aux activités d'Hydro Ottawa en 2024. Au cours de l'exercice, la Ville a acheté de l'électricité auprès d'Hydro Ottawa à des prix et selon des modalités approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, les opérations suivantes ont eu lieu durant l'exercice :

<b>Services achetés à Hydro Ottawa par la Ville</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Consultation en gestion de l'énergie	<b>995\$</b>	4 203\$
Autres services	<b>40 909</b>	19 216

<b>Redevances versées à la Ville par Hydro Ottawa</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Impôts fonciers, carburant, permis et autres services	<b>4 991\$</b>	4 448\$

Au 31 décembre 2024, les débiteurs d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 31 667 \$ (16 725 \$ en 2023) relativement aux opérations susmentionnées, tandis que les créiteurs et charges à payer d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 150 \$ (206 \$ en 2023) devant être versé à la Ville et à ses filiales.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 6. Prêts

	2024	2023
<b>Prêts</b>	<b>196 899\$</b>	204 630\$

En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire). Le prêt a été émis à un taux d'intérêt de 4,89 % et arrivera à échéance le 30 juin 2047. Les remboursements, composés du capital et de l'intérêt, sont acquittés tous les trimestres. À chaque versement, le montant en capital du prêt est réduit et la partie du paiement de l'intérêt est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs.

#### Paiements de capital

2025	7 984\$
2026	7 928
2027	8 696
2028	8 314
2029	7 019
2030 et par la suite	156 958
<b>Total</b>	<b>196 899\$</b>

En 2024, des intérêts créditeurs de 9 875 \$ (10 242 \$ en 2023) sur le prêt ont été comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

### 7. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 069 507\$	1 490 158\$
Charges salariales à payer et retenues à la source	159 188	147 729
<b>Total des crédoeurs et charges à payer</b>	<b>1 228 695\$</b>	1 637 887\$

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 8. Produits reportés

Les produits reportés mis de côté à des fins précises en vertu de lois, de règlements ou de contrats sont comme suit :

	2024	2023
Produits reportés– Fonds de réserve obligatoire :		
Redevances d'aménagement	855 438\$	805 613\$
Code du bâtiment	20 935	25 664
Compensation au titre des espaces verts	108 431	97 567
Transferts au titre de la taxe fédérale sur l'essence	182 962	167 770
Transferts au titre de la taxe provinciale sur l'essence	75	73
Produits reportés– Autres:		
Autres paiements de transfert	329 422	197 003
Autres produits reportés	115 750	111 328
<b>Total des produits reportés</b>	<b>1 613 013\$</b>	<b>1 405 018\$</b>

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Avantages sociaux futurs	784 598\$	753 452\$
Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa – passif au titre de l'ajustement au coût de la vie	17 603	19 506
<b>Total des avantages sociaux futurs et régimes de retraite</b>	<b>802 201\$</b>	<b>772 958\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (a) Avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs de la Ville au 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour 2023, sont comme suit :

	2024	2023
Avantages complémentaires de retraite	243 210\$	244 783\$
Avantages postérieurs à l'emploi	416 537	399 904
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »)	124 851	108 765
<b>Total des avantages sociaux futurs</b>	<b>784 598\$</b>	<b>753 452\$</b>

Les régimes de retraite à prestations déterminées ayant trait aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi offrent différents avantages aux salariés retraités ainsi qu'aux salariés actifs et aux salariés en congé d'invalidité de longue durée, y compris une assurance salaire, une assurance médicale, une assurance dentaire, une assurance vie, des indemnités d'accident du travail et des crédits de congé de maladie.

La Ville est un employeur de l'annexe 2 en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, elle est entièrement responsable du financement de ses frais d'assurance pour la sécurité professionnelle. Les obligations à payer représentent la valeur actualisée des prestations futures liées aux réclamations existantes.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

La continuité des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT de 2024 se présente comme suit :

<b>Continuité des avantages sociaux</b>	<b>Complémentaires de retraite</b>	<b>Postérieurs à l'emploi</b>	<b>CSPAAT</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	244 783\$	399 904\$	108 765\$	<b>753 452\$</b>
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice / coût des nouvelles réclamations	7 279	60 012	36 495	<b>103 786</b>
Intérêts débiteurs	6 346	14 076	9 987	<b>30 409</b>
Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le)	(6 002)	(5 650)	15 797	<b>4 145</b>
Prestations versées	(9 196)	(51 805)	(46 193)	<b>(107 194)</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>243 210\$</b>	<b>416 537</b>	<b>124 851</b>	<b>784 598</b>

Les charges au titre des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que de la CSPAAT, d'un montant de 138 340 \$ (144 883 \$ en 2023), sont constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés en fonction des débours futurs estimatifs exigés en vertu d'ententes contractuelles avec diverses unités de négociation de salariés municipaux. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard des coûts prévus des prestations qui dépendent de la composition démographique des divers groupes, des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs. Les passifs au titre de la CSPAAT sont calculés en fonction des réclamations à assurer futures estimatives. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville. La Ville a engagé un cabinet d'actuariat-conseil pour établir son obligation à l'égard des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi présentés dans les présents états financiers consolidés reposent sur une évaluation au 30 septembre 2024, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2024. Le passif au titre des avantages liés à la CSPAAT présenté dans les présents états financiers consolidés repose sur une évaluation au 31 décembre 2021, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2024.

Des gains ou des pertes sont enregistrés chaque année par suite de modifications apportées aux hypothèses ou de corrections ou clarifications apportées à la conception du régime par la Ville. Ces gains ou ces pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité des groupes de salariés actifs concernés à partir de l'exercice qui suit le gain ou la perte. L'amortissement du gain actuariel de 2024 d'un montant de 24 763 \$ (gain de 8 638 \$ en 2023) relatif aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi commencera à l'exercice 2025. L'amortissement de la perte actuarielle de 2024 d'un montant de 135 271 \$ (perte de 136 018 \$ en 2023) relative aux avantages au titre de la CSPAAT commencera à l'exercice 2025.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (a) Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par la Ville pour évaluer ses obligations et coûts découlant des prestations constituées pour les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages au titre de la CSPAAT sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Obligation découlant des prestations constituées		Charge au titre des avantages	
	2024	2023	2024	2023
<b>Avantages postérieurs à l'emploi/complémentaires de retraite autres que des prestations de retraite</b>				
Taux d'actualisation	3,80 %	3,80 %	3,80 %	4,10 %
Taux tendanciel initial des soins de santé moyen pondéré	4,76 %	4,76 %	4,76 %	4,75 %
Taux tendanciel définitif des soins de santé moyen pondéré	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint	2040	2040	2040	2040
<b>CSPAAT</b>				
Taux d'actualisation	3,80 %	3,80 %	3,80 %	4,10 %
Inflation (IPC)	2,60 %	4,40 %	2,50 %	3,80 %
Soins de santé	6,00 %	6,50 %	2,60 %	6,00 %

Une réserve à l'égard des avantages sociaux futurs a été constituée afin de réduire les incidences futures des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Au 31 décembre 2024, le solde de la réserve à l'égard des avantages sociaux futurs s'établissait à 94,618 \$ (89 719 \$ en 2023) (voir la note 18).

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (b) Régimes de retraite

##### (i) Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario

La Ville cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« RREMO »), un régime de retraite multiemployeurs, au nom de la plupart de ses salariés.

Le régime est un régime à prestations déterminées dans le cadre duquel le montant des prestations de retraite à verser aux salariés est déterminé en fonction des états de service et des taux de salaire. La cotisation de la Ville au RREMO pour 2024 a totalisé 151 285 \$ (142 249 \$ en 2023) au titre des services rendus au cours de l'exercice et est incluse à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les salariés ont versé des cotisations égales à celles de la Ville pour ces deux exercices.

Le RREMO étant un régime de retraite multiemployeurs, la Ville ne comptabilise pas dans ses états financiers consolidés sa quote-part du déficit du régime de retraite de 4 319 000 \$ (déficit de 7 571 000 \$ en 2023), puisque cette responsabilité incombe à l'ensemble des municipalités de l'Ontario et à leurs employés.

Le montant cotisé au RREMO au titre des services passés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a totalisé 881 \$ (916 \$ en 2023) et est présenté à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

##### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

La Ville est le promoteur de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa, régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux salariés en fonction des états de service et des taux de salaire. Par suite de l'instauration du RREMO, la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est devenue un groupe fermé en 1965. Au 31 décembre 2024, le régime ne comptait aucun participant actif et comptait 360 prestataires (aucun participant actif et comptait 394 prestataires en 2023). En 2024, les prestations de retraite se sont élevées à 13 057 \$ (13 879 \$ en 2023). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2024 ou en 2023 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2024 (néant en 2023).

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (b) Régimes de retraite (suite)

##### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

Les actifs de la caisse de retraite divulgués sont fondés sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont entièrement comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont subis. Le passif (l'actif) au titre des prestations constituées déclaré est le suivant :

<b>Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actifs de la caisse de retraite – à la fin de l'exercice	<b>99 005\$</b>	112 908\$
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	<b>89 601</b>	103 597
<b>Excédent du régime</b>	<b>9 404</b>	9 311
Gains (pertes) actuariels non amortis	<b>0</b>	0
Provision pour moins-value	<b>9 404</b>	9 311
<b>Passif (actif) au titre des prestations constituées</b>	<b>\$</b>	0\$
<b>Charges</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Amortissement des (gains) pertes actuariels	<b>349\$</b>	11 626\$
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	<b>(442)</b>	(914)
Variation de la provision pour moins-value	<b>93</b>	(10 712)
<b>Total des charges au titre du régime de retraite</b>	<b>0\$</b>	0\$

Il ne reste aucun montant au titre de la durée de vie des employés actifs dans ce régime.

L'évaluation actuarielle réalisée aux fins comptables était fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui reposent sur les estimations les plus probables de la direction et qui sont conformes à la pratique actuarielle reconnue. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (2,10 % par année en 2023), et le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,60 % par année (4,75 % par année en 2023).

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (b) Régimes de retraite (suite)

##### (ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

L'indexation des prestations de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est financée à 45 % par la Ville et à 55 % par la Caisse. Ce complément à l'ajustement au coût de la vie est approuvé tous les ans dans le cadre du processus budgétaire de la Ville. L'obligation estimée au titre du régime de retraite si la Ville met fin à l'indexation après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 17,603 \$ (1<sup>er</sup> janvier 2024, 19 506 \$). Ce montant est inclus dans le total des obligations au titre des ententes sur les avantages sociaux futurs et les régimes de retraite dans l'état de la situation financière consolidé.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de capitalisation en date du 31 décembre 2023 a permis de quantifier un excédent de 4 034 \$ (6 900 \$ au 31 décembre 2020) sur une base de continuité.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2024 s'élevait à 103 293 \$ (108 852 \$ en 2023).

Une provision pour moins-value correspondant à l'excédent du régime a été comptabilisée, car il n'est pas certain que la Ville aura le droit inconditionnel de bénéficier de l'excédent au moment de la liquidation du régime de retraite.

##### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton

La Ville est le promoteur du régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (« OC Transpo »), un régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux employés en fonction des états de service et des taux de salaire. En date du 1<sup>er</sup> janvier 1999, OC Transpo optait pour le RREMO pour tous les employés et nouveaux membres de son personnel afin d'accumuler les prestations futures. Les membres du personnel qui prennent leur retraite et qui ont été en service avant 1999 et après 1998 recevront des revenus de retraite en vertu des deux régimes. Les prestations de retraite nettes versées en 2024 se sont élevées à 34 629 \$ (34 059\$ en 2023). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2024 ou en 2023 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2024 (néant en 2023).

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (b) Régimes de retraite (suite)

##### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les actifs de la caisse de retraite présentés reposent sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont comptabilisés en partie dans l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés et le solde, dans les deux exercices suivants. L'actif présenté au titre du régime est comme suit :

<b>Régime de retraite des employés d'OC Transpo</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actifs de la caisse de retraite des employés d'OC Transpo – à la fin de l'exercice	<b>578 294\$</b>	621 868\$
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	<b>517 386</b>	479 548
<b>Excédent du régime</b>	<b>60 908</b>	142 320
Gains (pertes) actuariel(le)s non amorti(e)s	<b>88 407</b>	5 186
Provision pour moins-value	<b>(60 908)</b>	137 134
<b>Actif présenté au titre du régime</b>	<b>88 407\$</b>	0\$

<b>Charges</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Amortissement des gains actuariels	<b>(4 068)\$</b>	(6 264)\$
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	<b>(8 112)</b>	(7 830)
Variation de la provision pour moins-value	<b>(76 227)</b>	14 094
<b>Total des charges au titre du régime de retraite</b>	<b>(88 407)\$</b>	0\$

La durée de vie moyenne active restante prévue des employés actifs de ce régime est de deux ans.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2024 s'élevait à 611 751 \$ (606 228 \$ en 2023).

L'évaluation actuarielle effectuée à des fins comptables reposait sur un certain nombre d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction et conformes aux principes actuariels reconnus. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (2,10 % en 2023), le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,60 % par année (5,70 % par année en 2023) et les prévisions salariales à long terme aux fins actuarielles ont été estimées à 3,10 % par année (2,25 % pour 2023 et 2024 et 3,00 % par la suite en 2023).

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

#### (b) Régimes de retraite (suite)

##### (iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 1<sup>er</sup> janvier 2022, établissait un surplus de solvabilité de 56 866 \$ (56 866 \$ surplus en 2022). En 2024, la Ville a versé une cotisation de néant (néant en 2023) au régime.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs de la Ville à l'égard de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) sont les suivants :

<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Bâtiments	46 727\$	44 582\$
Décharges	34 945	29 832
Autres	1 778	1 785
<b>Total</b>	<b>83 450\$</b>	<b>76 199\$</b>
<b>Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – continuité</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début de l'exercice	76 199\$	74 559\$
Changements dans les estimations	7 364	1 688
Redressement	(113)	(48)
<b>Total</b>	<b>83 450\$</b>	<b>76 199\$</b>

### 11. Sites contaminés

#### Sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la contamination présente dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Le passif a trait aux décharges qui ne font plus l'objet d'un usage productif et dont la Ville est responsable ou s'est rendue responsable de l'assainissement, pour lesquelles il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et dont les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 11. Sites contaminés (suite)

Les passifs comptabilisés correspondent aux coûts estimatifs liés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés où la Ville devra probablement engager des coûts. L'estimation du passif comprend les coûts qui sont directement imputables aux activités d'assainissement et tient compte des coûts qui devront être engagés afin de rétablir le site selon la norme actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination. Les hypothèses utilisées pour estimer le montant du passif comprennent une évaluation unique de la profondeur du sol à enlever et à éliminer pour chaque site ainsi que les coûts d'excavation, de camionnage et de remblayage accessoires.

La Ville a comptabilisé un passif estimatif de 8 058 \$ (7 330 \$ en 2023) pour l'assainissement de 35 terrains contaminés (34 en 2023) calculé selon les coûts estimatifs d'enlèvement et de remplacement du sol contaminé.

#### Décharges non exploitées

La Ville a désigné un total de 44 décharges non exploitées ou fermées. De ce total, 15 décharges doivent faire l'objet d'un suivi continu au cours des 25 années suivant la fermeture. Les activités d'après-fermeture des décharges contrôlées incluront le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface, l'entretien des structures de drainage, la surveillance du lixiviat et du gaz d'enfouissement, et l'entretien du recouvrement de la décharge.

Le passif estimatif lié aux décharges non exploitées ou fermées est déterminé en fonction des dépenses futures, ajustées d'après un taux d'inflation établi selon l'indice des prix à la consommation moyen des trois dernières années de 3,72 % (3,68 % en 2023), et actualisées en dollars courants au moyen du taux d'emprunt à long terme moyen de la Ville de 4,47 % (4,43 % en 2023). La valeur actualisée estimative des dépenses futures au titre de l'entretien d'après-fermeture des sites inactifs au 31 décembre 2024 est de 13 807 \$ (11 813 \$ en 2023).

	2024	2023
Sites contaminés existants	8 058\$	7 330\$
Décharges inactives	13 807	11 813
<b>Total</b>	<b>21 865\$</b>	<b>19 143\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 12. Dette à long terme nette

- (a) La dette à long terme nette présentée à l'état de la situation financière consolidé comprend ce qui suit :

	2024	2023
Débetures à versements échelonnés et à fonds d'amortissement émises à divers taux d'intérêt oscillant entre 0,00 % et 6,00 %, dont les échéances s'échelonnent de 2025 à 2053	3 298 348\$	3 128 630\$
Dette privée au titre de l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge compensée par le prêt	474 552	487 199
Conventions de prêt bancaire et swaps de taux d'intérêt	11 335	14 332
Valeur totale des dépôts dans un fonds d'amortissement qui se sont accumulés jusqu'à la fin de l'exercice aux fins du remboursement des débetures à fonds d'amortissement incluses dans le montant ci-dessus	(412 993)	(324 612)
<b>Total</b>	<b>3 371 242\$</b>	<b>3 305 549\$</b>

- (b) Les paiements de principal des années futures, fondés sur la date de règlement, nets des intérêts à gagner sur les fonds d'amortissement, sont les suivants :

2025	154 977\$
2026	169 576
2027	155 717
2028	135 750
2029	102 339
2030 et par la suite	1 579 260
<b>Total</b>	<b>2 297 619\$</b>

Les paiements de principal seront financés à même les opérations fiscales et fondées sur les taux. On estime que les intérêts gagnés par le fonds d'amortissement s'élèveront à environ 1 171 905 \$, ce qui, combiné au montant de 2 297 619 \$ indiqué ci-dessus, et aux primes/escomptes net(te)s de la dette non amortie de 37 477 \$, sera utilisé pour rembourser la dette nette à long terme et le passif lié aux PPP en cours (note 13) 3 507 001 \$.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 12. Dette à long terme nette (suite)

#### (b) (suite)

La Ville a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. La Ville a converti le montant notionnel de la dette à taux variable totalisant 11 335 \$ (14 332 \$ en 2023) en dette à taux fixe dont le taux d'intérêt varie de 1,71 % à 5,92 %. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en place jusqu'à l'échéance des dettes en 2025 et 2031.

Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Ville comme éléments de couverture des flux de trésorerie visant la dette à long terme à taux variable et remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés. Si les swaps de taux d'intérêt avaient été annulés au 31 décembre 2024, la Ville aurait reçu la valeur marchande de 392 \$ (751 \$ en 2023).

La Ville a conclu des ententes de swaps bancaires afin d'améliorer la certitude budgétaire relativement aux coûts des produits de base. Au 31 décembre 2024, la Ville avait réalisé des swaps bancaires pour couvrir 34 050 000 litres (40 800 000 litres en 2023) de carburant diesel pour les années civiles 2025 et 2026, les dates d'expiration allant de janvier 2025 à septembre 2026 (janvier 2024 à décembre 2025 en 2023). Ces swaps n'ont pas été évalués à la juste valeur parce que les quantités de carburant achetées sont conformes aux exigences d'utilisation prévues de la Ville. Si les swaps sur les produits de base étaient annulés au 31 décembre 2024, la Ville verserait à la contrepartie du swap la valeur marchande de 204 \$ (la Ville verserait à la contrepartie du swap la valeur marchande de 2 561 \$ en 2023).

- (c) Dans le cadre d'un partenariat public privé, Rideau Transit Group (« RTG ») avait obtenu 225 000 \$ sous forme de financement par emprunt et 75 000 \$ sous forme de financement en capitaux propres pour payer la construction du projet de train léger sur rail. À la date d'entrée en service commercial, la Ville a commencé à rembourser la somme totale de 300 000 \$ à RTG dans le cadre du paiement des services d'entretien annuels des immobilisations et du paiement pour l'achèvement substantiel des travaux sur la durée de vie du train léger. Cette dette à long terme a été émise à un taux d'intérêt de 6,47 % et arrivera à échéance le 24 mai 2048.
- (d) En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire) et, en échange, la Ville a émis des débentures moyennant un capital correspondant au plan de remboursement et au taux d'intérêt des prêteurs à long terme. Les débentures ont été émises par la Ville à un taux d'intérêt de 4,89 % et arriveront à échéance le 30 juin 2047.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 12. Dette à long terme nette (suite)

(d) (suite)

Les paiements du montant combiné du capital, au cours des années à venir, de la dette liée à l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge susmentionnée, sont comme suit :

2025	13 271\$
2026	13 548
2027	14 684
2028	14 655
2029	13 835
2030 et par la suite	404 559
<b>Total</b>	<b>474 552\$</b>

### 13. Passif au titre des partenariats public-privé (PPP)

	2024	2023
Passif de P3, Étape 2 de la Ligne Trillium	135 759\$	0\$
<b>Total</b>	<b>135 759\$</b>	<b>0\$</b>

(a) En 2024, conformément au rapport du Conseil de l'étape 2, lors de l'achèvement substantiel du prolongement de la Ligne Trillium en novembre 2024, le passif de 136 126 \$ associé aux paiements annuels de service au capital financés par TNEXT a été converti et comptabilisé à titre de passif lié à un partenariat public-privé (PPP). Ce passif doit être remboursé par la Ville au cours de la période d'entretien de 27 ans et arrive à échéance en novembre 2051. Les intérêts imputés s'élèvent à environ 106 261 \$, ce qui correspond à un taux d'intérêt annuel effectif de 12,25 %.

Les paiements de principal et d'intérêts futurs liés au passif de PPP de l'Étape 2 de la Ligne Trillium sont les suivants :

	Principal	Intérêts	Total
2025	6 357\$	15 632\$	21 989\$
2026	33 424	13 283	46 707
2027	36 932	9 180	46 112
2028	32 174	4 891	37 065
2029	(444)	3 137	2 693
2030 et par la suite	27 316	58 690	86 006
<b>Total</b>	<b>135 759\$</b>	<b>104 813\$</b>	<b>240 572\$</b>

Le total des charges d'intérêts comptabilisées relativement au passif de PPP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 1 449 \$.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 14. Emprunts hypothécaires à payer

	2024	2023
Emprunts hypothécaires à payer sur des biens résidentiels à divers taux d'intérêt allant de 1,70 % à 6,75 %, garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont les échéances s'échelonnent de 2025 à 2075, et débetures à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario dont les échéances s'échelonnent de 2036 à 2054 à divers taux d'intérêt allant de 2,71 % à 4,96 %	542 692\$	391 230\$
<b>Total</b>	<b>542 692\$</b>	<b>391 230\$</b>

- (a) Des débetures au titre des logements sociaux émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'un montant de 102 \$ (762 \$ en 2023) se rapportant à la SLCO ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés, car elles relèvent de la Province.

Les emprunts hypothécaires et les prêts-subventions sur des biens résidentiels sont régis par des ententes d'exploitation avec la Province et la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne constituent pas une obligation directe ou indirecte pour la Ville. En ce qui a trait aux débetures de 277 070 \$ (246 437 \$ en 2023) à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario à la demande de la SLCO, la Ville a transféré directement au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario un montant de 16 962 \$ (15 472 \$ en 2023) équivalant aux versements annuels de capital et d'intérêts exigibles à l'égard des débetures. Ces versements font partie de la subvention annuelle versée par la Ville à la SLCO, laquelle est calculée en fonction de la déclaration de renseignements annuelle de la SLCO.

En 2023, trois (deux en 2023) propriétés de la SLCO ont été refinancées après la tenue d'évaluations détaillées. Ces nouvelles évaluations ont permis à la SLCO d'emprunter des fonds supplémentaires tout en continuant d'effectuer les mêmes paiements annuels sur la dette des propriétés refinancées. Le refinancement a permis de toucher 38 126 \$ (13 481 \$ en 2023) qui sera utilisée pour les réparations futures.

En 2024, le manoir Macdonald, un site non grevé faisant partie du portefeuille de capitaux propres de la SLCO, a été mis à profit afin de soutenir sa contribution en capitaux propres à la réurbanisation de la phase 2 du projet Mosaiq, ainsi que pour réinvestir dans les réparations majeures et la réduction de l'entretien différé dans l'ensemble du portefeuille. La SLCO a emprunté la somme de 21 318 \$ (néant en 2023) à la Canada Mortgage and Loan Services Corporation, ce qui représente la juste valeur de la propriété. La SLCO a transféré le solde complet au Fonds de réinvestissement communautaire.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 14. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

(b) Les remboursements de capital des exercices à venir sont comme suit :

2025	11 895\$
2026	12 379
2027	12 847
2028	12 897
2029	13 136
2030 et par la suite	479 538
<b>Total</b>	<b>542 692\$</b>

Les remboursements de capital en 2024 ont totalisé 126 614 \$ (10 646 \$ en 2023).

### 15. Autres passifs

Les autres passifs comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Friches industrielles	74 095\$	60 092\$
<b>Total des autres passifs</b>	<b>74 095\$</b>	<b>60 092\$</b>

#### Friches industrielles

Les friches industrielles sont des propriétés abandonnées, vacantes ou sous-utilisées où les activités passées ont entraîné une contamination réelle ou perçue de l'environnement ou encore ont donné lieu à l'abandon ou à la détérioration des bâtiments. Il s'agit généralement, sans s'y limiter, d'anciennes propriétés industrielles ou commerciales.

Le Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles d'Ottawa est un cadre de promotion du réaménagement des friches industrielles dans la Ville. Il prévoit des incitatifs financiers visant à encourager l'assainissement, la réhabilitation et la réutilisation adaptable des friches industrielles à Ottawa. Le programme des friches industrielles comprend des mesures d'incitation financière équivalant à 100 % de la hausse d'impôts fonciers municipaux pour une période maximale de 10 ans en fonction d'un pourcentage des coûts admissibles. Les demandeurs doivent assumer au départ la totalité des coûts liés à la remise en valeur. Une fois que la Ville aura reçu le paiement de l'impôt foncier majoré à la suite du projet de réhabilitation, elle remboursera le demandeur sous la forme d'une subvention annuelle fondée sur l'entente juridique conclue et les paramètres du programme en vigueur.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 15. Autres passifs (suite)

Le passif des friches industrielles est calculé à partir du schéma de la valeur actualisée de la hausse de taxes foncières pertinente pour une période maximale de dix ans, pour chaque bien-fonds. La hausse d'impôts fonciers constitue la différence entre l'impôt foncier projeté et l'impôt foncier actualisé pour chaque bien-fonds.

Au 31 décembre 2024, la valeur actualisée estimative des dépenses futures à engager pour les friches industrielles s'établissait à 74 095 \$ (60 092 \$ en 2023). Les charges totales estimatives non actualisées pour les friches industrielles s'élèvent à environ 85 425 \$ (69 000 \$ en 2023).

<b>Valeur estimative des paiements des friches industrielles</b>	
2025	<b>3 661\$</b>
2026	<b>11 680</b>
2027	<b>11 654</b>
2028	<b>7 967</b>
2029	<b>5 698</b>
2030 et par la suite	<b>33 435</b>
<b>Total</b>	<b>74 095\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 16. Obligations locatives

La Ville loue les installations figurant ci-dessous :

Obligations locatives	Immeubles de bureaux	Édifice des services paramédicaux	Centre des arts Shenkman
Durée du bail	24 ans	30 ans	30 ans
Date de fin du bail	Février 2026	Décembre 2035	Janvier 2039
Taux d'intérêt	6,00 %	5,79 %	4,99 %
Option d'achat	10 000 \$	néant	néant

Les paiements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition ci-dessus sont comme suit :

Paiements futurs	Immeubles de bureaux		Édifice des services paramédicaux		Centre des arts Shenkman		Total	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2025	5 674\$	625\$	906\$	675\$	1 280\$	1 372\$	7 860\$	2 672\$
2026	11 050	0	956	622	1 502	1 304	13 508	1 926
2027	0	0	1 010	567	1 683	1 224	2 693	1 791
2028	0	0	1 066	509	1 840	1 138	2 906	1 647
2029	0	0	1 126	447	2 018	1 042	3 144	1 489
Par la suite	0	0	8 164	1 196	19 783	4 667	27 947	5 863
<b>Total</b>	<b>16 724\$</b>	<b>625\$</b>	<b>13 228\$</b>	<b>4 016\$</b>	<b>28 106\$</b>	<b>10 747\$</b>	<b>58 058\$</b>	<b>15 388\$</b>

Pour 2026, les remboursements de capital de 11 050 \$ se rapportant aux immeubles de bureaux comprennent une option d'achat de 10 000 \$.

**VILLE D'OTTAWA**

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

**17. Immobilisations corporelles**

Coût	Bâtiments et améliorations	Infrastructure linéaire			Terrains	Améliorations foncières
		Routes	Aqueduc / eaux usées	TLR		
Solde au début de l'exercice	2 539 179\$	5 017 994\$	8 330 837\$	1 708 321\$	3 028 110\$	840 557\$
Ajouts	161 809	281 684	403 705	0	129 785	30 503
Cessions	(1 535)	(27 035)	(8 556)	0	0	(755)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 699 453</b>	<b>5 272 643</b>	<b>8 725 986</b>	<b>1 708 321</b>	<b>3 157 895</b>	<b>870 305</b>

Amortissement cumulé	Bâtiments et améliorations	Infrastructure linéaire			Terrains	Améliorations foncières
		Routes	Aqueduc / eaux usées	TLR		
Solde au début de l'exercice	1 192 131	2 012 443	1 898 773	125 347	0	339 672
Cessions	(1 225)	(15 932)	(3 268)	0	0	(704)
Dotation aux amortissements	45 696	108 547	97 407	29 002	0	17 312
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 236 602</b>	<b>2 105 058</b>	<b>1 992 912</b>	<b>154 349</b>	<b>0</b>	<b>356 280</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1 462 851\$</b>	<b>3 167 585\$</b>	<b>6 733 074\$</b>	<b>1 553 972\$</b>	<b>3 157 895\$</b>	<b>514 025\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 17. Immobilisations corporelles (suite)

<b>Coût</b>	<b>Machinerie et immobilisations de production</b>	<b>Véhicules</b>	<b>Actifs en cours de construction</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
Solde au début de l'exercice	1 935 471\$	1 661 639\$	4 300 283\$	29 362 391\$	27 667 244\$
Ajouts	68 593	49 337	846 774	<b>1 972 190</b>	1 769 245
Cessions	(5 172)	(41 429)	(184)	<b>(84 666)</b>	(74 098)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 998 892</b>	<b>1 669 547</b>	<b>5 146 873</b>	<b>31 249 915</b>	29 362 391

<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Machinerie et immobilisations de production</b>	<b>Véhicules</b>	<b>Actifs en cours de construction</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
Solde au début de l'exercice	828 614	714 793	0	<b>7 111 773</b>	6 748 462
Cessions	(4 264)	(38 961)	0	<b>(64 354)</b>	(48 658)
Dotation aux amortissements	40 846	81 703	0	<b>420 513</b>	411 969
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>865 196</b>	<b>757 535</b>	<b>0</b>	<b>7 467 932</b>	7 111 773
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>1 133 696\$</b>	<b>912 012\$</b>	<b>5 146 873\$</b>	<b>23 781 983\$</b>	22 250 618\$

#### Actifs en cours de construction

En 2024, la Ville a acquis des actifs en cours de construction totalisant 1 972 190 \$ (1 769 245 \$ en 2023). À mesure que les actifs sont entrés en service, un montant de 1 125 417 \$ (1 206 766 \$ en 2023) a été transféré des actifs en cours de construction aux catégories d'actif respectives pour un solde net de 846 774 \$ (562 479 \$ en 2023) comme il a été présenté ci-dessus. Un total de 960 177 \$ d'actifs en construction est lié à l'entente de partenariat public-privé pour le prolongement de la Ligne Trillium.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 17. Immobilisations corporelles (suite)

#### Œuvres d'art et trésors historiques

En 1985, le Conseil a approuvé un programme sur l'art public visant à maintenir et à faire connaître la collection d'art de la Ville. La collection du programme sur l'art public de la Ville compte plus de 1 700 œuvres d'art. La Ville possède également la collection Firestone, qui réunit 1 605 œuvres d'art canadiennes historiques créées entre 1900 et 1980 et qui est présentée et gérée par la Galerie d'art d'Ottawa. Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Ville.

#### Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

La valeur des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en 2024 s'établit à 464 565 \$ (488 087 \$ en 2023) et est prise en compte dans les ajouts présentés ci-dessus.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 18. Excédent accumulé

L'excédent accumulé comprend l'excédent des fonds individuels, les réserves ainsi que la quote-part des bénéfices de l'entreprise publique.

<b>L'excédent accumulé comprend ce qui suit :</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Investi dans les immobilisations corporelles	<b>19 736 601\$</b>	18 712 107\$
Fonds des dépenses en immobilisations – dépenses en immobilisations non financées	<b>(166 671)</b>	80 966
Fonds de dotation	<b>188 009</b>	198 470
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite	<b>(802 201)</b>	(772 958)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<b>(83 450)</b>	(76 199)
Friches industrielles	<b>(74 095)</b>	(60 092)
Sites contaminés	<b>(21 865)</b>	(19 143)
Autres	<b>(81 541)</b>	(95 009)
<b>Total avant les réserves et la quote-part de l'entreprise publique</b>	<b>18 694 787</b>	17 968 142
<b>Réserves discrétionnaires</b>		
Services environnementaux	<b>105 802</b>	131 939
Transports en commun	<b>15 352</b>	6 303
Logement	<b>98 558</b>	84 708
Avantages sociaux	<b>138 818</b>	89 719
Stabilisation du taux d'imposition	<b>21 352</b>	98 942
Stationnement	<b>21 352</b>	20 073
Ensemble de la Ville	<b>48 962</b>	47 481
Parc automobile	<b>(317)</b>	(724)
Autres	<b>23 829</b>	23 926
<b>Total des réserves discrétionnaires</b>	<b>546 974</b>	502 367
<b>Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique (note 5)</b>	<b>555 491</b>	529 669
<b>Excédent accumulé</b>	<b>19 797 252\$</b>	19 000 178\$
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé – exploitation	<b>19 754 905\$</b>	18 961 351\$
Cumul des gains de réévaluation	<b>42 347</b>	38 827
	<b>19 797 252\$</b>	19 000 178\$

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 19. Éventualités, engagements et droits contractuels

- (a) Dans le cours normal de ses activités, la Ville fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Les litiges sont assujettis à de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cas est difficilement prévisible. Une provision pour ces réclamations a été comptabilisée dans les états financiers consolidés en fonction des estimations les plus probables de la direction fondée sur l'analyse de réclamations particulières et de l'expérience historique à l'égard de réclamations semblables. Tout changement aux montants déjà établis sera comptabilisé au fur et à mesure que l'information devient disponible. Lorsque le passif éventuel est déterminable, la direction croit que l'issue des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Si l'issue d'une réclamation n'est pas déterminable, aucune charge à payer n'est comptabilisée et les pertes additionnelles liées à ces réclamations qui ne sont pas déterminables seront comptabilisées au cours de la période où le passif deviendra déterminable. Les montants comptabilisés dans les comptes n'ont pas été présentés séparément dans les états financiers consolidés puisque cette présentation pourrait nuire à l'issue des réclamations.
- (b) La Ville a les obligations contractuelles futures suivantes au titre des travaux d'immobilisations :

---

2025	1 156 108\$
2026	42 634
2027	153 651
2028	80 111
2029	504
2030 et par la suite	248

---

- (c) Les paiements futurs que la Ville est tenue d'effectuer en vertu de contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel se présentent comme suit :

---

2025	19 395\$
2026	15 395
2027	10 395
2028	6 239
2029	5 896
2030 et par la suite	7 835

---

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (d) Le 30 août 2019 marquait la date d'entrée en service commercial de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération de l'O-Train et l'entrée en vigueur du contrat d'entretien de la ligne ferroviaire. La Ville s'est engagée à verser des paiements mensuels pendant la durée du contrat d'entretien et de service de 28 ans, arrivant à échéance en mai 2048. Le versement des mensualités pour les services au titre des coûts de construction d'immobilisations reportés au-delà de la période de construction ainsi que des coûts d'entretien du réseau de train léger sur rail et des véhicules a commencé à la date d'entrée en service commercial. Les paiements annuels seront ajustés à mesure que les niveaux de service changeront, et une partie sera ajustée en fonction de l'inflation, selon les modalités de l'entente de projet. La Ville s'est également engagée à verser des paiements au titre des coûts du cycle de vie et des coûts d'entretien qui varieront selon les kilomètres de service.
- (e) Au 31 décembre 2024, Hydro Ottawa avait des engagements ouverts totalisant 264 919 \$ pour la période de 2025 à 2031. Ces engagements visent une entente de services de centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution, des services administratifs généraux et services souterrains ainsi que d'autres services relatifs aux activités d'Hydro Ottawa.
- (f) La Ville a des engagements visant l'achat de temps de location de glace s'élevant à des montants annuels de 750 \$, 5 733 \$ et 14 643 \$, dont elle s'acquitte en deux versements, selon trois ententes de partenariat public-privé. Les échéances de ces engagements sont prévues respectivement en 2027, 2034 et 2043.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (g) La Ville a garanti des prêts de 132 720 \$ de façon à assurer le financement de l'aménagement de patinoires, la construction d'un siège social destiné aux services paramédicaux, l'établissement d'un centre d'arts et le remplacement de la toiture de l'Aréna Lansdowne dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les garanties de la Ville concernant l'aménagement des patinoires et du siège social pour les services paramédicaux et le remplacement de la toiture de Lansdowne couvrent également les obligations des emprunteurs en vertu de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, l'encours en vertu des garanties totalisait 91 157 \$. La Ville a converti une dette à taux variable de 98 830 \$ en dette à taux fixe variant de 2,849 % à 6,49 % pour quatre garanties. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en vigueur jusqu'à l'échéance des dettes en 2044. La garantie de la Ville pour les prêts à l'égard du centre d'arts ne comporte pas de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt, puisque le prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe.
- (h) Le 28 juin 2010, le Conseil a autorisé un engagement de paiement garanti qui pourrait obliger la Ville à effectuer des paiements annuels pouvant atteindre 1 463 \$ à l'égard d'un prêt de 20 700 \$ pour la construction et l'exploitation d'un centre de commerce et d'exposition. La Ville a signé officiellement le contrat d'engagement le 15 avril 2011; ce dernier arrivera à échéance le 15 avril 2041. Aucun paiement n'a été versé à l'égard de ces garanties en 2024 (néant en 2023).
- (i) Le 12 octobre 2012, la Ville a conclu un contrat avec l'Ottawa Sports and Entertainment Group (« OSEG ») visant la revitalisation du parc Lansdowne. La convention-cadre de société en commandite a été établie pour gérer le projet de construction et les flux de trésorerie positifs nets futurs qui seront affectés à un éventail de priorités, comme il a été prévu par l'entente. Les flux de trésorerie positifs nets seront prioritairement affectés aux réserves pour le cycle de vie, puis au rendement des capitaux propres investis et au remboursement de capitaux propres investis des partenaires d'OSEG, puis au rendement des capitaux propres réputés de la Ville, et les soldes de trésorerie, le cas échéant, seront répartis à parts égales entre la Ville et OSEG. En 2020, le Conseil a approuvé une prolongation de dix ans de l'accord jusqu'au 31 décembre 2054.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (j) En 2017, le Conseil et le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa ont approuvé l'établissement d'un partenariat entre la Ville et Bibliothèque et Archives Canada visant la construction d'une nouvelle installation partagée qui réunit sous un même toit les services créatifs d'une bibliothèque publique et les services publics d'une bibliothèque et des archives nationales. Les plans définitifs ont été approuvés en avril 2021 et les Services d'approvisionnement de la Ville ont émis en mai 2021 l'appel d'offres pour la construction de l'installation partagée. À la fin de 2024, les travaux étaient en cours et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2025, l'ouverture officielle étant prévue en 2026. La portion Bibliothèque et Archives Canada est financée par le gouvernement fédéral. En ce qui concerne la portion de la Ville de l'installation, les dépenses en immobilisations engagées jusqu'au 31 décembre 2024 se sont élevées à 131 660 \$. Les engagements futurs à l'égard de la portion de la Ville s'établissent à 57 213 \$ pour 2025 à 2026 inclusivement.
- (k) Le 10 août 2022, la Ville a conclu une entente de crédit avec la Banque de l'infrastructure du Canada d'un montant maximal de 380 000 \$ afin de financer le programme d'autobus zéro émission (AZE). La facilité de crédit porte intérêt à 1 % par année et doit être remboursée sur la durée de vie utile des AZE (15 ans) à compter d'un an après la mise en service des AZE. Les premiers AZE devraient prendre la route à compter de 2025. Au 31 décembre 2024, la Ville a emprunté une somme de 1 693 \$ à même cette facilité de crédit.
- (l) En mars 2019, la Ville a conclu des ententes avec des partenaires privés visant la réalisation de deux projets de prolongement dans le cadre de l'Étape 2 du TLR : le prolongement de la Ligne Trillium et le prolongement de la Ligne de la Confédération. Le projet de la Ligne de la Confédération se fera en deux étapes, le prolongement vers l'est du TLR et le prolongement vers l'ouest du TLR. La réalisation du prolongement de la Ligne Trillium porte sur les composantes conception, construction, financement et entretien du projet tandis que celle des prolongements de la Ligne de la Confédération porte sur les composantes conception, construction et financement, la composante entretien du prolongement de la ligne étant réalisée par l'entrepreneur actuel de la Ligne de la Confédération existante.

En ce qui concerne le prolongement de la Ligne Trillium, la Ville a des engagements en suspens totalisant 7 538 \$ liés aux coûts de construction permanents. À la suite de l'achèvement substantiel du projet, réalisé en novembre 2024, la Ville doit rembourser un montant de 136 126 \$, plus les intérêts, sur une période d'entretien de 27 ans. Durant la période d'entretien, la Ville s'est également engagée à effectuer une série de paiements mensuels afin de couvrir les exigences liées à l'entretien et au cycle de vie, ainsi que les coûts d'assurance, d'administration et les frais juridiques et comptables.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 19. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(l) (suite)

Pour le prolongement de la Ligne de la Confédération, la Ville a des engagements en cours d'un total de 320 153 \$ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'est, la Ville devra rembourser un montant de 80 000 \$ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'ouest, la Ville devra rembourser un montant de 176 446 \$ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Pendant la période d'entretien de 30 ans des deux prolongements, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie de l'Étape 1 et de l'Étape 2, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

(m) Les droits contractuels représentent les droits aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des revenus et à des actifs au cours des périodes futures. Les droits contractuels de la Ville découlent de la conclusion de contrats à long terme visant des biens immobiliers et de contrats de location dans le cadre desquels la Ville est le bailleur. Les droits contractuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les revenus ou les actifs ne sont pas reçus. Le montant estimé des droits contractuels est de 8 127 \$, en supposant qu'il n'y aura aucun renouvellement de contrat de location et que les contreparties ne manqueront pas à leurs obligations.

### 20. Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité

	2024	2023
Impôts fonciers	2 604 184\$	2 495 047\$
Paiement tenant lieu d'impôts	185 189	211 998
Améliorations locales et autres frais	32 149	26 307
Moins : les taxes scolaires	(459 056)	(450 419)
<b>Total des taxes disponibles pour les besoins de la municipalité</b>	<b>2 362 466\$</b>	<b>2 282 933\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 21. Charges selon leur objet

L'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé présente les charges par fonction. Le tableau suivant présente ces mêmes charges selon leur objet :

	2024	2023
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 158 070\$	2 053 816\$
Services généraux et à contrat	484 969	500 274
Matériaux, équipement et fournitures	678 497	669 777
Intérêts débiteurs	159 207	146 856
Loyers et charges financières	79 556	88 693
Virements à l'externe	794 225	721 994
Charges interfonctionnelles	(46 714)	(40 723)
Amortissement d'immobilisations corporelles	420 513	411 968
Perte sur cession en immobilisations corporelles	18 079	23 182
<b>Total des charges</b>	<b>4 746 402\$</b>	<b>4 575 837\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 22. Informations sectorielles

#### Tableau des informations sectorielles consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
<b>PRODUITS</b>						
Taxes	2 362 466\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Paiements de transfert – provinciaux	9 730	21 811	2 435	71 966	1 624	139 969
Paiements de transfert – fédéraux	410	15 018	2 426	118 149	880	323
Redevances et frais d'utilisation	22 581	83 707	34 670	147 642	540 251	4 790
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	104 158	0	337 380	0
Redevances d'aménagement	6 749	2 345	35 334	87 296	32 589	0
Amendes et pénalités	28 173	46 422	0	2 000	0	0
Autres	184 583	5 409	(164)	2 883	8 708	(148)
<b>Total des produits</b>	<b>2 614 692</b>	<b>174 712</b>	<b>178 859</b>	<b>429 936</b>	<b>921 432</b>	<b>144 934</b>
<b>CHARGES</b>						
Salaires et avantages sociaux	113 632	626 207	151 992	383 653	97 706	186 565
Services généraux et à contrat	7 646	50 811	112 737	85 794	135 447	15 514
Matériaux, équipement et fournitures	28 555	71 497	85 945	131 849	76 490	20 456
Intérêts débiteurs	208	1 457	32 393	60 553	32 412	762
Loyers et charges financières	16 830	10 218	8 423	36 657	1 080	4 262
Virements à l'externe	(163)	12 946	124	(7 841)	10 661	(68)
Charges interfonctionnelles	(47 845)	(23 266)	(13 668)	9 640	54 098	7 436
Amortissement	1 007	13 893	125 665	101 159	131 848	5 389
Perte (gain) sur cession	3	415	10 880	1 418	5 070	(100)
<b>Total des charges</b>	<b>119 873</b>	<b>764 178</b>	<b>514 491</b>	<b>802 882</b>	<b>544 812</b>	<b>240 216</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>2 494 819\$</b>	<b>(589 466)\$</b>	<b>(335 632)\$</b>	<b>(372 946)\$</b>	<b>376 620\$</b>	<b>(95 282)\$</b>

**VILLE D'OTTAWA**

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

**22. Informations sectorielles (suite)****Tableau des informations sectorielles consolidé (suite)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

<b>PRODUITS</b>	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Taxes	0\$	0\$	0\$	0\$	<b>2 362 466\$</b>
Paiements de transfert – provinciaux	530 244	178 318	3 699	4 150	<b>963 946</b>
Paiements de transfert – fédéraux	2 369	86 002	1 666	420	<b>227 663</b>
Redevances et frais d'utilisation	20 355	97 609	71 779	21 618	<b>1 045 002</b>
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	20	0	17 280	5 727	<b>464 565</b>
Redevances d'aménagement	178	358	2 836	3 688	<b>171 373</b>
Amendes et pénalités	0	0	90	0	<b>76 685</b>
Autres	153	8 243	11 353	7 236	<b>228 256</b>
<b>Total des produits</b>	<b>553 319</b>	<b>370 530</b>	<b>108 703</b>	<b>42 839</b>	<b>5 539 956</b>
<b>CHARGES</b>	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Salaires et avantages sociaux	207 875	73 562	259 024	57 854	<b>2 158 070</b>
Services généraux et à contrat	14 554	8 038	47 347	7 081	<b>484 969</b>
Matériaux, équipement et fournitures	29 425	137 855	85 457	10 968	<b>678 497</b>
Intérêts débiteurs	218	16 572	11 533	3 099	<b>159 207</b>
Loyers et charges financières	(25 183)	9 181	2 428	15 660	<b>79 556</b>
Virements à l'externe	501 524	237 279	10 744	29 019	<b>794 225</b>
Charges interfonctionnelles	(11 274)	856	(11 190)	(11 501)	<b>(46 714)</b>
Amortissement	2 214	14 210	24 263	865	<b>420 513</b>
Perte sur cession	13	0	318	62	<b>18 079</b>
<b>Total des charges</b>	<b>719 366</b>	<b>497 553</b>	<b>429 924</b>	<b>113 107</b>	<b>4 746 402</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>(166 047)\$</b>	<b>(127,023)\$</b>	<b>(321 221)\$</b>	<b>(70 268)\$</b>	<b>793 554\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 22. Informations sectorielles (suite)

#### Tableau des informations sectorielles consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
<b>PRODUITS</b>						
Taxes	2 282 933\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Paiements de transfert – provinciaux	12 273	18 284	83	201 588	3 303	161 177
Paiements de transfert – fédéraux	230	38 912	5 896	167 307	652	315
Redevances et frais d'utilisation	20 710	78 681	33 357	136 430	505 012	3 134
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	96 664	0	367 498	0
Redevances d'aménagement	2 442	8 338	30 428	86 361	28 435	0
Amendes et pénalités	23 179	29 801	0	2 001	0	0
Autres	113 855	2 838	513	1 992	15 591	173
<b>Total des produits</b>	<b>2 455 622</b>	<b>176 854</b>	<b>166 941</b>	<b>595 679</b>	<b>920 491</b>	<b>164 799</b>
<b>CHARGES</b>						
Salaires et avantages sociaux	102 687	594 638	145 683	368 756	94 723	198 720
Services généraux et à contrat	7 949	72 007	113 501	90 575	127 268	15 981
Matériaux, équipement et fournitures	27 403	64 828	93 144	125 223	72 662	24 671
Intérêts débiteurs	268	1 509	19 244	69 271	29 821	824
Loyers et charges financières	18 989	14 712	8 304	29 117	9 362	4 812
Virements à l'externe	(104)	12 059	(116)	(18 672)	5 084	(181)
Charges interfonctionnelles	(43 747)	(16 215)	(14 094)	8 062	44 728	8 706
Amortissement	981	13 708	123 778	104 143	124 181	5 118
Perte (gain) sur cession	1 256	1 074	3 918	4 580	9 175	323
<b>Total des charges</b>	<b>115 682</b>	<b>758 320</b>	<b>493 362</b>	<b>781 055</b>	<b>517 004</b>	<b>258 974</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>2 339 940\$</b>	<b>(581 466)\$</b>	<b>(326 421)\$</b>	<b>(185 376)\$</b>	<b>403 487\$</b>	<b>(94 175)\$</b>

**VILLE D'OTTAWA**

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

**22. Informations sectorielles (suite)****Tableau des informations sectorielles consolidé (suite)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

<b>PRODUITS</b>	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Taxes	0\$	0\$	0\$	0\$	<b>2 282 933\$</b>
Paiements de transfert – provinciaux	536 639	100 477	3 748	0	<b>1 037 572</b>
Paiements de transfert – fédéraux	633	52 374	4 053	164	<b>270 536</b>
Redevances et frais d'utilisation	18 730	84 417	60 568	18 824	<b>959 863</b>
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	22 635	1 290	<b>488 087</b>
Redevances d'aménagement	150	1 180	1 686	11 236	<b>170 256</b>
Amendes et pénalités	0	0	67	0	<b>55 048</b>
Autres	176	15 688	13 735	11 837	<b>176 398</b>
<b>Total des produits</b>	<b>556 328</b>	<b>254 136</b>	<b>106 492</b>	<b>43 351</b>	<b>5 440 693</b>
<b>CHARGES</b>	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Salaires et avantages sociaux	193 064	65 921	236 708	52 916	<b>2 053 816</b>
Services généraux et à contrat	17 323	5 374	44 470	5 826	<b>500 274</b>
Matériaux, équipement et fournitures	27 138	143 934	78 714	12 060	<b>669 777</b>
Intérêts débiteurs	406	10 905	11 428	3 180	<b>146 856</b>
Loyers et charges financières	(3 617)	3 638	3 417	(41)	<b>88 693</b>
Virements à l'externe	496 932	191 192	11 041	24 759	<b>721 994</b>
Charges interfonctionnelles	(10 230)	1 369	(7 158)	(12 144)	<b>(40 723)</b>
Amortissement	2 192	13 079	23 984	804	<b>411 968</b>
Perte sur cession	922	141	1 513	280	<b>23 182</b>
<b>Total des charges</b>	<b>724 130</b>	<b>435 553</b>	<b>404 117</b>	<b>87 640</b>	<b>4 575 837</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>	<b>(167 802)\$</b>	<b>(181 417)\$</b>	<b>(297 625)\$</b>	<b>(44 289)\$</b>	<b>864 856\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 22. Informations sectorielles (suite)

Il incombe à la Ville de fournir un large éventail de services à ses citoyens, y compris des services de police, d'incendie, d'ambulance, de transport en commun et d'approvisionnement en eau.

La Ville présente les informations sur ses secteurs fonctionnels et programmes dans ses états financiers consolidés d'une manière semblable à celle utilisée dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Ces secteurs fonctionnels représentent des secteurs d'activité pour la Ville, et des informations détaillées selon l'objet ont été présentées dans les tableaux des informations sectorielles consolidés ci-dessus.

Voici une brève description de chaque secteur :

- Le secteur des affaires gouvernementales comprend le Conseil, l'administration et l'évaluation foncière de l'Ontario.
- Le secteur de la protection se compose des services de police, d'incendie et d'autres services de sécurité publique. Ces services veillent à la sécurité et à la protection de tous les citoyens en réduisant ou en éliminant les pertes de vie et de biens, en appliquant la loi, et en préservant la paix et le bon ordre.
- Le secteur des routes, de la circulation et des services de stationnement comprend les aires de stationnement, les panneaux indicateurs et les signaux, les lampadaires et l'entretien des routes de la Ville.
- Le secteur des transports en commun offre le transport public local aux citoyens. Il comprend également d'autres services, comme la planification et l'aménagement.
- Le secteur des services environnementaux inclut l'approvisionnement en eau et la distribution, le traitement des eaux usées, les réseaux d'égouts pluviaux et la collecte des déchets et le recyclage. Ces services assurent l'approvisionnement des résidents en eau potable, la rétention et le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et le traitement adéquat des déchets et des articles recyclables.
- Le secteur des services de santé comprend les services paramédicaux et les services de santé publique. Les services de santé publique autorisés font la promotion et maintiennent des programmes de santé qui permettent d'améliorer la santé des résidents. Les services paramédicaux procurent des soins d'urgence préhospitaliers opportuns et efficaces, et assurent le transport médical interhospitalier nécessaire.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 22. Informations sectorielles (suite)

- Le secteur des services sociaux et familiaux comprend l'aide sociale, les soins de longue durée et les services de garde d'enfants. Les services d'aide sociale déterminent et surveillent l'admissibilité des clients à l'aide financière et sociale et à l'aide à l'emploi. Les services de soins de longue durée fournissent des services de santé sécuritaires et supervisés aux aînés qui ne peuvent plus vivre à la maison. Les services de garde d'enfants offrent des places subventionnées en garderie et un financement à l'appui des subventions salariales, de l'équité salariale et des services adaptés.
- Le secteur des logements sociaux, en partenariat avec 120 organismes communautaires, fournit un éventail de services aux gens de la collectivité, notamment des services d'hébergement, de refuge, d'approche, de recherche et de stabilisation.
- Le secteur des services récréatifs et culturels inclut les services liés aux parcs, aux activités récréatives et à la culture ainsi que les services de bibliothèque. Les services liés aux parcs et aux activités récréatives élaborent et mettent sur pied des programmes récréatifs de grande qualité et aménagent et entretiennent des installations récréatives, des parcs et des terrains sportifs de façon à ce que tous les résidents aient la possibilité de mener un mode de vie sain. Les services culturels investissent dans des organismes sans but lucratif locaux qui offrent des services au nom de la Ville. Des services de bibliothèque sont offerts aux citoyens au moyen d'installations physiques, du bibliobus et de services virtuels et téléphoniques.
- Le secteur de la planification et du développement gère l'aménagement urbain dans le cadre des projets résidentiels et commerciaux ainsi que des projets d'infrastructures et de parcs.

Les frais de soutien aux programmes relatifs aux charges ont été affectés à d'autres fonctions selon les lignes directrices et les méthodes décrites dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Les méthodes comptables utilisées dans ces secteurs sont conformes à celles suivies dans la préparation des états financiers consolidés, comme il est mentionné à la note 2.

Des renseignements segmentés condensés supplémentaires du Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa sont fournis à note 28 pour remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario.

### 23. Assurance responsabilité civile

La Ville s'autoassure pour ce qui est des réclamations en matière de responsabilité civile jusqu'à concurrence d'un montant donné et possède une assurance externe pour les réclamations dépassant ce montant maximal.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 24. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget présentés dans les états financiers consolidés reposent sur le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations de 2024. Ces budgets, approuvés par le Conseil le 6 décembre 2023, sont préparés selon la comptabilité d'exercice modifiée, de sorte que les montants diffèrent des montants prévus au budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé, lesquels sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le tableau suivant établit le rapprochement entre le budget approuvé et les montants prévus au budget présentés dans les présents états financiers consolidés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

<b>Rapprochement du budget</b>	
<b>Produits</b>	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	5 840 971\$
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	459 877
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	372 604
Entités consolidées	236 963
Reclassement des revenus de placement	26 500
Quote-part des bénéficiaires de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa	14 900
Transferts à partir des réserves	(854 368)
Produits de titres d'emprunt émis	(397 930)
Reclassements et éliminations	(34 478)
<b>Total des produits prévus au budget pour l'établissement des états financiers</b>	<b>5 665 039\$</b>
<b>Charges</b>	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	5 840 971\$
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	103 867
Amortissement	444 241
Entités consolidées	236 963
Variation des autres obligations devant être capitalisées dans les années à venir	4 356
Variation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	21 989
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 072 000)
Transferts vers les réserves	(798 032)
Remboursements de capital de la dette	(161 038)
Reclassements et éliminations	(34 539)
<b>Total des charges prévues au budget pour l'établissement des états financiers</b>	<b>4 586 778\$</b>
<b>Excédent annuel prévu au budget</b>	<b>1 078 261\$</b>

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 25. Opérations entre apparentés

La Ville conclut des opérations entre apparentés avec ses filiales dans le cours normal des activités à des conditions semblables à celles des opérations conclues avec des parties non apparentées. Les opérations entre apparentés avec Hydro Ottawa sont présentées à la note 5 et les opérations entre apparentés avec SLCO sont présentées à la note 14. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

### 26. Adoption de nouvelles normes comptables

#### SP 3160, Partenariats public-privé

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a adopté la norme comptable canadienne du secteur public SP 3160 – Partenariats public-privé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des partenariats public-privé. La mise en œuvre de cette norme n'a pas nécessité d'ajustements aux chiffres comparatifs présentés dans les présents états financiers.

#### Nature et portée du partenariat public-privé

La Ville a conclu une entente de partenariat public-privé (PPP) avec TransitNext General pour la conception, la construction, le financement et l'entretien du prolongement de l'Étape 2 de la Ligne Trillium (le « projet »). L'entente a été signée le 28 mars 2019 et est structurée selon un modèle de conception-construction-financement-entretien (CCFE). Le projet comprenait : (i) la conception, la construction, le financement, l'entretien et la réfection de l'infrastructure du réseau et des nouvelles infrastructures municipales ; (ii) l'acquisition, le financement, l'entretien et la réfection du nouveau parc de véhicules ; et (iii) l'entretien et la réfection du parc de véhicules existant. La mise en service du prolongement de la Ligne Trillium a eu lieu le 6 janvier 2025.

L'entente est d'une durée de 27 ans.

#### Comptabilisation et évaluation de l'actif d'infrastructure

L'actif d'infrastructure a été comptabilisé dans les états financiers et demeure inscrit dans les actifs en cours de construction au 31 décembre 2024. La Ligne Trillium a été mise en service le 6 janvier 2025, date à laquelle les actifs seront transférés aux immobilisations corporelles en service, et l'amortissement commencera en février 2025.

#### Passifs et engagements

Le passif financier lié à l'entente de PPP est comptabilisé à 135 759 \$ au 31 décembre 2024. Les paiements de principal pour les années à venir sont décrits à la note 13.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 26. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

#### SP 3160 – Partenariats public-privé (suite)

##### Répartition du risque et garanties de rendement

L'entente de PPP attribue les risques comme suit :

- Risque de conception et de construction : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat.
- Risques de financement : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat jusqu'à l'achèvement substantiel des travaux.
- Risque lié à l'exploitation et à l'entretien : Assumé par TransitNext General dans le cadre du partenariat pour la durée de l'entente.
- Risque lié à la demande : Assumé par la Ville, étant donné que les paiements sont fondés sur la disponibilité plutôt que sur l'utilisation.

L'entente comprend des garanties de rendement, obligeant TransitNext General à respecter des obligations précises en matière de niveaux de service. Le non-respect de ces obligations peut entraîner des pénalités, des déductions de paiement ou la résiliation du contrat.

#### SP 3400, Revenus

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a adopté la norme comptable canadienne du secteur public SP 3400, Revenus sur une base prospective, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La nouvelle norme fournit des indications sur la comptabilisation des produits découlant d'opérations comportant des obligations de prestation (opérations d'échange) et des opérations ne comportant pas d'obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Pour la Ville, cette norme s'applique aux revenus provenant de sources telles que les frais de transport en commun, les redevances de services publics (eau, eaux usées et déchets solides), les droits de licence, les frais de permis de construire, les frais de demande d'aménagement, ainsi que les frais liés aux programmes municipaux et à la location des installations.

Les revenus fiscaux, les transferts gouvernementaux, les revenus provenant des investissements dans les entreprises publiques et les autres investissements sont exclus du champ d'application de cette norme.

La Ville n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 26. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

#### NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a adopté la ligne directrice canadienne NOSP-8, Éléments incorporels achetés, sur une base prospective, avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La nouvelle ligne directrice exige la capitalisation des éléments incorporels achetés, tels que les brevets, les marques de commerce, les droits commerciaux et les servitudes, ce qui entraîne la comptabilisation d'actifs qui étaient auparavant interdits en vertu des normes comptables canadiennes du secteur public.

La Ville n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

#### Prises de position à venir en comptabilité

La Ville continue d'évaluer l'incidence des changements suivants apportés aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui entreront en vigueur pour son exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2027 :

- Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public – Le nouveau cadre conceptuel prescrit la nature, la fonction et les limites de la comptabilité et de l'information financières. Il constitue la base sur laquelle les normes comptables canadiennes du secteur public sont élaborées et sur laquelle repose l'application du jugement professionnel. Il remplacera les aspects conceptuels des chapitres SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et SP 1100, Objectifs des états financiers.
- Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers – La nouvelle norme fournit des directives à jour sur les exigences générales et particulières relatives à la présentation de l'information dans des états financiers à usage général. La mise en œuvre de cette norme entraînera des changements importants dans la présentation des états financiers de la Ville. Le chapitre SP 1202 remplacera l'actuel chapitre SP 1201, Présentation des états financiers.

L'incidence de ces normes sur les états financiers consolidés de la Ville ne peut être raisonnablement déterminée pour le moment.

### 27. Renseignements comparatifs

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

## VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

### 28. Renseignements segmentés condensés supplémentaires

#### Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa

Le tableau suivant fournit des renseignements segmentés condensés supplémentaires pour le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa (le « Conseil »), afin de remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario. Les activités du Conseil sont incluses dans le segment consacré aux services récréatifs et culturels de la note 21.

#### État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

<b>Situation financière</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actifs financiers	62 096\$	55 845\$
Passifs	54 153	49 867
<b>Actifs nets (dette nette)</b>	<b>7 943</b>	<b>5 978</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	35 893	36 003
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>35 893</b>	<b>36 003</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>43 836\$</b>	<b>41 981\$</b>

#### État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives pour 2023

<b>Produits</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ville d'Ottawa	58 525	61 723\$
Province d'Ontario – ministère du Tourisme, du Sport et de la Culture		
Subvention pour le fonctionnement (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	1 210	1 210
Subvention pour l'équité salariale (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	170	170
Redevances d'aménagement	184	(7)
Autres	1 272	1 241
<b>Total des produits</b>	<b>61 361</b>	<b>64 337</b>
<b>Charges</b>		
Dépenses de fonctionnement	59 506	58 210
<b>Total des charges</b>	<b>59 506</b>	<b>58 210</b>
Excédent annuel	1 855	6 127
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>41 981</b>	<b>35 854</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>43 836\$</b>	<b>41 981\$</b>